

3. La République et les catholiques

« Les trente années de “République républicaine” (1880-1910) sont celles d'une sécularisation accélérée, touchant principalement l'École, puis l'État. La crise dreyfusienne ayant mis au jour l'adhésion massive de la société catholique dans son ensemble (prêtres, fidèles, presse...) au nationalisme, voire aux ligues, la politique de défense républicaine prolongée par celle du Bloc des gauches se concentre sur la lutte contre l'Église catholique et le cléricalisme. »

Michel Winock, *La Belle Époque, la France de 1900 à 1914*, Perrin, 2002.

1 Les grandes lois anticléricales

1879	• L'attribution des grades universitaires est retirée aux facultés catholiques.
1880	• L'exercice de l'enseignement est retiré aux membres des congrégations non autorisées.
1882	• L'enseignement primaire public est déclaré laïque.
1900	• Dissolution de la congrégation des Assomptionnistes qui diffuse <i>Le Pèlerin</i> .
1901	• Loi sur les associations excluant les congrégations religieuses du droit commun.
1902	• Le gouvernement Combes commence la fermeture des écoles primaires congréganistes.
1904	• Rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.
1905	• Loi de la séparation des Églises et de l'État.



2 Jules Ferry balayant les Jésuites

caricature de Gil, publiée lors du vote du décret expulsant les Jésuites de France.

3 Ralliement à la République¹

Le 16 novembre 1890,

Éminence réverendissime,

Il y a quelques jours, j'avais l'honneur d'entretenir le secrétaire d'État de Sa Sainteté des avantages qui résulteraient pour le clergé d'une acceptation loyale du gouvernement de la République. Je lui disais qu'on devrait écrire en lettres d'or dans tous les presbytères de France le conseil que vous aviez donné à vos prêtres dans une de vos dernières lettres pastorales et d'engager autour d'eux les catholiques à se soumettre aux institutions que le pays s'est données. Hier le Souverain Pontife a daigné me recevoir, avec cette bienveillance particulière qu'il se plaît à témoigner aux évêques. [...]

Je me suis permis d'insister sur la nécessité où nous sommes, dans l'intérêt supérieur de l'Église, de nous dégager des partis monarchiques, impuissants à rien conserver, à rien fonder même lorsqu'ils oublient les lois de la conscience jusqu'à ramasser les armes déloyales de la corruption et de la conspiration.

Sans doute les intransigeants de droite et de gauche se récrient déjà, ceux-ci par peur de voir l'apaisement religieux leur enlever leur plate-forme électorale, ceux-là par dépit de voir leur échapper le seul moyen d'influence qui leur restait. Vous frémiriez si vous étiez témoin jusqu'à quel point est funeste à la religion la prévention de quelques personnes dominées par des vues de contre évolution et pour qui la religion n'est que moyen. Il faut refuser une alliance néfaste qui stérilise notre ministère au milieu des masses en nous rendant souverainement impopulaires. Nous laisserons les morts enterrer les morts. Nous devons animer de souffle divin le monde que nous portons, le monde nouveau qui a surgi avec ce siècle, qui a grandi et qui triomphe.

Lettre de l'évêque de Beauvais au Cardinal Lavigerie après sa déclaration publique appelant au ralliement à la République¹.

Archives départementales de l'Oise.

1. Voir document 4 p. 145.

3. La République et les catholiques

« Les trente années de “République républicaine” (1880-1910) sont celles d'une sécularisation accélérée, touchant principalement l'École, puis l'État. La crise dreyfusienne ayant mis au jour l'adhésion massive de la société catholique dans son ensemble (prêtres, fidèles, presse...) au nationalisme, voire aux ligues, la politique de défense républicaine prolongée par celle du Bloc des gauches se concentre sur la lutte contre l'Église catholique et le cléricalisme. »

Michel Winock, *La Belle Époque, la France de 1900 à 1914*, Perrin, 2002.

1 Les grandes lois anticléricales

1879	• L'attribution des grades universitaires est retirée aux facultés catholiques.
1880	• L'exercice de l'enseignement est retiré aux membres des congrégations non autorisées.
1882	• L'enseignement primaire public est déclaré laïque.
1900	• Dissolution de la congrégation des Assomptionnistes qui diffuse <i>Le Pèlerin</i> .
1901	• Loi sur les associations excluant les congrégations religieuses du droit commun.
1902	• Le gouvernement Combes commence la fermeture des écoles primaires congréganistes.
1904	• Rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.
1905	• Loi de la séparation des Églises et de l'État.



2 Jules Ferry balayant les Jésuites

caricature de Gil, publiée lors du vote du décret expulsant les Jésuites de France.

3 Ralliement à la République¹

Le 16 novembre 1890,

Éminence réverendissime,

Il y a quelques jours, j'avais l'honneur d'entretenir le secrétaire d'État de Sa Sainteté des avantages qui résulteraient pour le clergé d'une acceptation loyale du gouvernement de la République. Je lui disais qu'on devrait écrire en lettres d'or dans tous les presbytères de France le conseil que vous aviez donné à vos prêtres dans une de vos dernières lettres pastorales et d'engager autour d'eux les catholiques à se soumettre aux institutions que le pays s'est données. Hier le Souverain Pontife a daigné me recevoir, avec cette bienveillance particulière qu'il se plaît à témoigner aux évêques. [...]

Je me suis permis d'insister sur la nécessité où nous sommes, dans l'intérêt supérieur de l'Église, de nous dégager des partis monarchiques, impuissants à rien conserver, à rien fonder même lorsqu'ils oublient les lois de la conscience jusqu'à ramasser les armes déloyales de la corruption et de la conspiration.

Sans doute les intransigeants de droite et de gauche se récrient déjà, ceux-ci par peur de voir l'apaisement religieux leur enlever leur plate-forme électorale, ceux-là par dépit de voir leur échapper le seul moyen d'influence qui leur restait. Vous frémiriez si vous étiez témoin jusqu'à quel point est funeste à la religion la prévention de quelques personnes dominées par des vues de contre évolution et pour qui la religion n'est que moyen. Il faut refuser une alliance néfaste qui stérilise notre ministère au milieu des masses en nous rendant souverainement impopulaires. Nous laisserons les morts enterrer les morts. Nous devons animer de souffle divin le monde que nous portons, le monde nouveau qui a surgi avec ce siècle, qui a grandi et qui triomphe.

Lettre de l'évêque de Beauvais au Cardinal Lavigerie après sa déclaration publique appelant au ralliement à la République¹.

Archives départementales de l'Oise.

1. Voir document 4 p. 145.

4 Lettre de protestation d'un libre penseur

22 mars 1904

Je viens vous faire connaître que le Christ existe encore dans l'école communale mixte de ma localité et ce, malgré la loi contraire à ce sujet; à cet effet je vous serais, Monsieur, obligé de bien vouloir agir en sorte afin qu'il soit enlevé au plus tôt.

Moi, libre penseur et élevant mes enfants en ce sens, je ne puis souffrir plus qu'ils aient constamment cet emblème de superstition sous les yeux.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Lettre adressée au préfet Beauvais par M. Despeaux, commerçant à La Houssaye.

Archives départementales de l'Oise.
In P. Papet, *Clericaux et anticléricaux dans l'arrondissement de Senlis (1870-1914)*
T II, Annales Historiques Compiégnaises.

5 L'application des lois anticléricales vues par la presse conservatrice

UNE INFAMIE !

L'abominable loi qui chasse de chez elles de faibles femmes sans défense, dont toute la vie avait été consacrée au bien, a eu encore sa triste application à Beauvais; les loges¹ avaient commandé; il fallait obéir.

Quatre religieuses de l'ordre du Sacré-Cœur, qui restaient encore dans l'immeuble de la rue Jeanne Hachette, se sont vues expulsées de chez elles par la police et traînées au palais de justice (!) comme des malfaiteurs.

Elles sont venues s'asseoir, à côté d'ignobles individus, habitués de ces lieux, dans le cabinet d'un magistrat qui, oublious sans doute de son passé, a obéi aux ordres des francs-maçons et d'autres sectaires, et a fait comparaître ces saintes femmes pour leur signifier, avec des menaces, d'avoir, en vertu de la fameuse loi du 4 décembre 1902 sur le contrat d'association, à évacuer immédiatement l'immeuble qui est leur propriété.

De tout le grimoire incompréhensible pour elles, et pour bien d'autres sans doute, que leur fut le juge, elles ne retinrent que ceci: elles devaient quitter les lieux où elles se dévouaient au bien. Et elles partirent du sombre palais, quittant leur pays pour l'étranger où de prier en paix et de se dévouer en silence, elles auront la liberté.

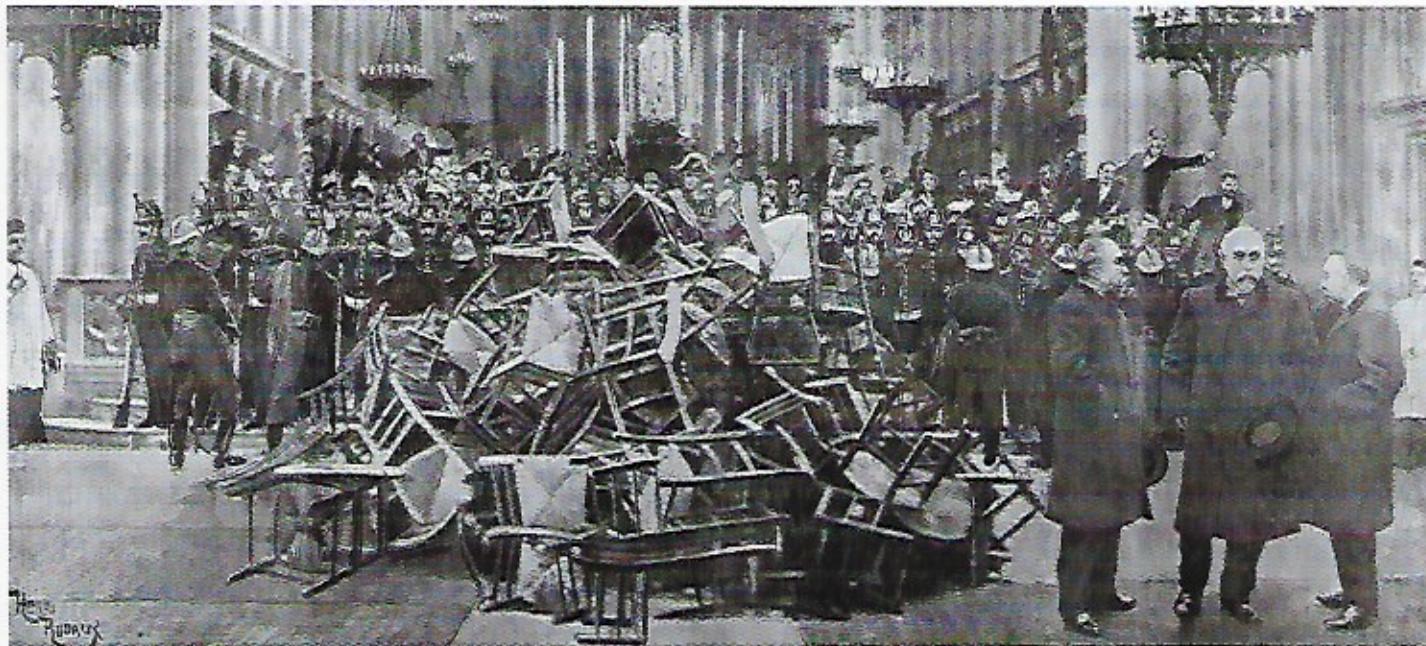
Saintes et dignes femmes combien nous déplorons votre départ; combien les pauvres, les déshérités du sort qui ne vous auront plus pour les aider vous regretteront ! C'est la volonté des francs-maçons qui s'accomplit !

Mais qu'il soit permis à tous vos amis connus et inconnus de vous crier sur le chemin de l'exil: « Au revoir et à bientôt ! »

Le Moniteur de l'Oise, 9 septembre 1905

1. Allusion à la franc-maçonnerie.

6 Les fidèles retranchés dans leur église essaient d'empêcher les inventaires ordonnés en 1906 en complément de la loi de séparation. Paris, église Sainte-Clotilde.



QUESTIONS

1. Présentez les documents.
2. Quelles sont les différentes actions anticléricales menées par les républicains (doc. 1, 2, 4 et 5) ?
3. Quelle est l'attitude du clergé catholique et des fidèles (doc. 3, 5 et 6) ?

SYNTHESE Montrez quelle est la conduite des républicains envers l'Église catholique et les réactions que cette attitude entraîne.